

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 20 JUIN 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 14-DCM-DGS-087

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE VINGT JUIN à quatorze heure trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 Juin 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - CONSTITUTION**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Lionel RIQUELME - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS - Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA –Bénédicte LE MOIGNE - Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY– Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Valérie RIALLAND à Christian GARNIER – Viviane TIAR à Pascal CAMPENS – Valérie AUBRY à Cécile GOMEZ – Nicole VACCA à Frédéric FIORE

**SECRETARE de SEANCE** : Magali VINCENT

=====

**M. Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

Il est rappelé que la Commission Consultative des Services Publics Locaux examine notamment chaque année le rapport que doit établir le délégataire de service public conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou traitement des ordures ménagères visés à l'article L 2224-5.

Tout projet de délégation de service public ou de création d'une régie dotée de l'autonomie financière doit lui être soumis avant que l'assemblée délibérante se prononce.

Cette commission est composée :

- du Maire, Président,
- de membres de l'assemblée délibérante désignés selon le principe de la représentation proportionnelle
- de représentants d'associations locales nommés par l'assemblée délibérante.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer le nombre de ses membres, soit 7 parmi l'assemblée et 7 candidats de la société civile représentant les usagers.

Il convient que l'Assemblée procède à l'élection de ces membres, au scrutin secret.

Pour ce faire, chaque groupe composant le Conseil Municipal est invité à déposer sa liste de candidats comportant au maximum autant de noms que de sièges à pourvoir.

#### CALCUL DE LA REPARTITION DES SIEGES

- Liste « ENSEMBLE POUR LE PRADET »	:	25 élus
- Liste « LE CHOIX DU PRADET »	:	7 élus
- Liste « LE PRADET BLEU MARINE »	:	1 élu
- Liste « Ensemble pour Le Pradet »	:	$\frac{7 \times 25}{33} = 5,30$ <u>cinq élus</u>
- Liste « Le choix du Pradet »	:	$\frac{7 \times 7}{33} = 1,48$ <u>deux élus</u>
- Liste « Le Pradet Bleu Marine »	:	$\frac{7 \times 1}{33} = 0,21$ <u>pas d'élu</u>

Soit 5 membres pour la première liste, et 2 membres pour la seconde.

**L'élection donne le résultat suivant :**

33 bulletins dont 1 bulletin blanc

- Sont désignés en qualité de membres du Conseil Municipal :

Par 25 voix (groupe « Ensemble Pour le Pradet »)

Mmes et MM. Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Jean-Michel PEYRATOUT - Josiane SICCARDI

Par 7 voix (Groupe « Le Choix du Pradet »)

M. PARENT – Mme DELAROCQUE

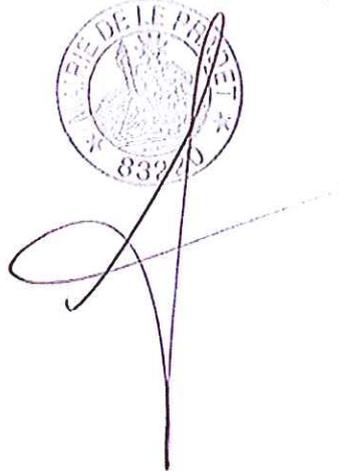
- Sont désignés en qualité de membres de la société civile :

Par 25 Voix ( 8 bulletins blancs)

Mmes et MM. Patrick DE TOURTIER – Laurent SANDRESCHI – Thibaud MARTINI –  
Christine WATEL – Marie-Françoise AMBROGGI – Bertrand LEYMARIE – Armand  
CABRERA

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS



Accusé de réception en préfecture  
083-218300986-20140620-14-DCM-DGS-087  
-DE  
Date de télétransmission : 11/07/2014  
Date de réception préfecture : 11/07/2014

Affiché le 11/7/14